

Rectorat

Conseillère spéciale sûreté  
- sécurité

Affaire suivie par

Lucie PITIOT

Téléphone

03 88 23 34 85

Fax

03 88 23 38 46

Mél.

lucie.pitiot@ac-strasbourg.fr

Adresse :

6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 13 octobre 2017

La Provisseure Vie Scolaire – Conseillère  
spéciale sûreté - sécurité

à

Mesdames et Messieurs les directeur.trice.s  
d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteur.trice.s de l'Education Nationale

s/c de Madame l'Inspectrice d'académie  
- DASEN du Haut-Rhin

de Monsieur l'Inspecteur d'académie -  
DASEN du Bas-Rhin

**Objet : rappel de quelques consignes en matière de sécurisation et de sûreté dans les écoles**

Chères et chers collègues,

Quelques rappels succincts pour répondre à vos questions les plus fréquentes sur ces  
sujets :

**1) Vigipirate**

Le plan vigipirate est toujours décliné en quelques priorités :

- **La présence d'un adulte aux entrées sorties, le contrôle des personnes extérieures,**  
la possibilité d'un contrôle visuel des sacs
- **L'affichage de consignes de façon visible**
- **L'information des équipes et des familles**

**2) PPMS**

Il convient de procéder (si vous ne l'avez pas encore fait) :

- A la **mise à jour du PPMS risques majeurs** : la plupart du temps il a suffi de mettre  
à jour les noms et numéros de téléphone.



**IMPORTANT : Renvoyez bien le PPMS en entier sous forme d'un seul fichier numérique et  
pas seulement la ou les pages rectifiées.**

- A l'**envoi du PPMS attentat-intrusion** (modèle en annexe à ce courrier). Si vous rencontrez  
des difficultés pour le finaliser, vos interlocuteurs sont M. Vivo, qui remplace M. Iltis,  
([conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr](mailto:conseiller-prevention68@ac-strasbourg.fr)), M. Dournel ([conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr](mailto:conseiller-prevention67@ac-strasbourg.fr)) et M. Bernard, et l'**EMS** évidemment, en particulier pour la mise à jour des  
diagnostics de sécurité. Mme Hirschner ne poursuit pas sa mission de coordinatrice risques  
majeurs cette année.



**Le délai a été étendu au 15 novembre. Il est impératif.**

- A la **mise en œuvre d'exercices**. Il est souhaitable d'associer le  
correspondant police ou gendarmerie à ces exercices, qui sont destinés à acquérir de bons  
réflexes : préparés, sans effet de surprise, sans mise en scène spectaculaire (ni fumigènes  
ni bruits de détonations) et débriefés.

### 3) Alerte SMS

Comme je l'ai indiqué le 1<sup>er</sup> septembre, l'application « Contacts d'urgence » utilisée pour l'alerte a dysfonctionné en partie. La nouvelle version a été installée et est testée actuellement. Certains d'entre vous (une circonscription, une zone ou un groupe d'établissements) seront concernés par cette **nouvelle vague de tests**.



Merci à chaque IEN de vérifier que les écoles ont renseigné un numéro (et éventuellement un second : dans ce cas l'alerte sera envoyée aux deux personnes).

NB : parfois la fonction associée n'est pas l'intitulé exact mais cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement de l'alerte.

### 4) Déclaration des voyages avec nuitée / et déplacements en zone sensible



Pour rappel, il est **toujours impératif de déclarer les mobilités sur l'application dédiée** (cf circulaire rédigée par la DARILV-DAREIC). Les formulaires papier ne sont plus utilisés depuis janvier 2017.

### 5) Formations / Informations à la gestion des situations de crise

La dizaine de personnels d'encadrement qui a suivi la formation « gestion de crise » à l'école de gendarmerie de Melun m'a aidée à créer **un support** destiné à être **diffusé en GAD** sur la **culture de la gestion de situations de crise** et notamment la création d'une **cellule de crise**. Les membres de ce groupe se mettront en contact avec les animateurs de GAD.

Ceux qui parmi sont intéressés par la formation à l'école de gendarmerie, peuvent se faire connaître auprès de leur DASEN (copie à [ce.pvs@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.pvs@ac-strasbourg.fr) et [fabienne.gschwind@ac-strasbourg.fr](mailto:fabienne.gschwind@ac-strasbourg.fr)).

Il existe également depuis plusieurs années une **formation interministérielle** pour la « Prévention et la lutte contre la violence en milieu scolaire – Sécurisation des établissements ». Elle aura lieu le 24 janvier prochain, au lycée Kléber. Elle regroupe des personnels de direction, des référents police / gendarmerie, des représentants de la PJJ, du parquet. Elle aborde des études de cas pour permettre d'acquérir une connaissance mutuelle et une culture commune en matière de gestion des situations dans et aux abords des EPLE. Je reviendrai vers vous dans le courant de l'automne pour proposer de participer à ce module, obligatoire pour les personnels de direction titulaires 1<sup>ère</sup> année.

Je vous remercie tous et toutes du respect scrupuleux des consignes et de votre travail quotidien à l'acculturation de nos équipes à cette dimension sécurité-sûreté. Je remercie aussi tous ceux qui y contribuent avec vous (dans les services, à l'EMS, et nos partenaires).

Bien cordialement,

Lucie Pitiot